

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR
de la SECURITE INTERIEURE et des LIBERTES LOCALES
DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
DIRECTION CENTRALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

Département : HAUTS DE SEINE
Commune : ASNIERES SUR SEINE
12, rue du Chateau
92600 ASNIERES SUR SEINE
Téléphone : 01.41.11.83.10

RECEPISSE DE DECLARATION DE MAIN COURANTE

Le 05/01/2006 à 15h46

M DE BEAUREGARD Bruno

demeurant : Stasquage

a effectué une déclaration de main courante inscrite au registre sous le numéro :

Stasquage

relative aux faits suivants : Injures - menaces

Fait à ASNIERES SUR SEINE

Le 05/01/2006 à 16h08

Nom et grade du fonctionnaire
Emargement et cachet du service

Partie
Masquée
(pour raisons de
sécurité)

Observations :

1. Le droit d'accès prévu par la loi 78.17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 (article 34) peut être exercé auprès du secrétariat du siège de la circonscription de police dont dépend le service ayant enregistré la déclaration.
2. Aux termes de l'arrêté du 24 février 1995 autorisant la création dans les commissariats de police d'un traitement automatisé du registre de main courante, la délivrance ultérieure d'un extrait de déclaration est subordonnée à l'accord de l'autorité judiciaire.
3. Article 441-6 du Code Pénal : le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une indemnité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.
4. Les « faits », tels que précisés dans le présent récépissé sont strictement indicatifs, ne préjugent en aucune manière des qualifications qui pourraient être retenues dans l'hypothèse d'instances judiciaires.

12, rue du Chateau
92600 ASNIERES SUR SEINE
Téléphone : 01.41.11.83.10

DECLARATION DE MAIN COURANTERegistre de main courante numéro :: Stasquage

Déclaration effectuée le 05/01/2006 à 15h46

Rédacteur : Stasquage

Objet : Injures - menaces

Adresse des faits dénoncés : MAIRIE-METRO-0

Déclaration :

Etant au service, constatons que se présente devant nous M. DE BEUREGARD qui nous déclare: Le mardi 3 janvier entre 21H45 et 22 heures, je me suis rendu au restaurant japonais qui se trouve juste en face de la mairie d'Asnières en compagnie de mon fils de 13 ans. A l'entrée du restaurant, côté rue, se trouvait M. POURBAGHER, madame GARLAUD et M. BENTEBRA, respectivement directeur de cabinet du maire, directeur adjointe de cabinet et médiateur. Ils discutaient et pour que je puisse rentrer dans le restaurant, il fallait que je passe au milieu d'eux. En les reconnaissant dans la pénombre, je me suis tourné vers eux et je leur ai dit "bonsoir". M. POURBAGHER a alors commencé à m'insulter devant mon fils pendant environ 15 minutes en ces termes: "je te chies dessus, sur ta mère, sur ton père, sur ta femme, sur ton fils,....., je te pisse à la raie, tu es trop bas pour que je m'occupe de toi personnellement, va te faire voire, toi, ton AMELI, ton BELLORGEY, ton ELAHI". Il a rajouté: "de toute façon tu es foutu, je t'ai détruit, tu vas voir ce que les RG et la DST vont te faire, tu vas voir ce qui t'attends et ce que l'on te prépare.... Cela a duré environ 15 minutes et je n'ai pas pu retenir l'ensemble de ses insultes et menaces, dont certaines était en persan, langue que je ne comprends pas. Au milieu de ce flot d'insultes à mon égard, il a rajouté: "Va dire à ton AMELI, que la prochaine fois qu'il ira à MEHRABAD (nom de l'aéroport de TEHERAN), mes amis s'occuperont de lui. Va lui dire ça, il comprendra." Je vous précise que M. AMELI est avocat au barreau de Paris et se trouve être l'avocat de la famille ELAHI, installée à ASNIERES. Je lui ai dit qu'il n'avait qu'à aller lui même lui dire, n'étant pas son facteur. Madame GARLAUD et M. BENTEBRA ont assisté à l'intégralité de l'échange mais n'ont rien dit et ont essayé à plusieurs reprises de faire cesser ce flot d'insultes et de menaces en m'invitant à rentrer dans le restaurant.

Personnes Concernées :

Déclarant : DE BEAUREGARD Bruno

Stasquage

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR
de la SECURITE INTERIEURE et des LIBERTES LOCALES
DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
DIRECTION CENTRALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

Département : HAUTS DE SEINE
Commune : ASNIERES SUR SEINE
12, rue du Chateau
92600 ASNIERES SUR SEINE
Téléphone : 01.41.11.83.10

RECEPISSE DE DECLARATION DE MAIN COURANTE

Le 05/01/2006 à 16h08

M DE BEAUREGARD Bruno

demeurant Blasquage

a effectué une déclaration de main courante inscrite au registre sous le numéro : Blasquage
relative aux faits suivants : Injures - menaces

Fait à ASNIERES SUR SEINE

Le 05/01/2006 à 16h18

Nom et grade du fonctionnaire
Emargement et cachet du service

Blasquage

Observations :

1. Le droit d'accès prévu par la loi 78.17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 (article 34) peut être exercé auprès du secrétariat du siège de la circonscription de police dont dépend le service ayant enregistré la déclaration.
2. Aux termes de l'arrêté du 24 février 1995 autorisant la création dans les commissariats de police d'un traitement automatisé du registre de main courante, la délivrance ultérieure d'un extrait de déclaration est subordonnée à l'accord de l'autorité judiciaire.
3. Article 441-6 du Code Pénal : le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une indemnité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.
4. Les « faits », tels que précisés dans le présent récépissé sont strictement indicatifs, ne préjugant en aucune manière des qualifications qui pourraient être retenues dans l'hypothèse d'instances judiciaires.

12, rue du Chateau
92600 ASNIERES SUR SEINE
Téléphone : 01.41.11.83.10

DECLARATION DE MAIN COURANTE

Registre de main courante numéro : Dasquage

Déclaration effectuée le 05/01/2006 à 16h08

Rédacteur : Dasquage

Objet : Injures - menaces

Adresse des faits dénoncés :

Déclaration :

M. POURBAGHER n'a cessé de me dire: "CASSES-TOI, tu n'as rien à faire ici". je ne voulais pas lui faire le plaisir de partir, j'étais venu pour dîner tranquillement avec mon fils. D'ailleurs quand, quelques minutes plus tard, j'ai eu à expliquer à mon fils que la personne qui nous avait pris à partie si violemment était un très proche collaborateur du maire d'Asnières, il a été très choqué. Je fais cette déclaration à toutes fins utiles pour moi-même en attente d'un dépôt de plainte de ma part auprès de M. le procureur de la république et également pour les menaces dont j'ai été témoin de la part de M. POURBAGHER contre M. AMELI.

Je ne vois rien d'autre à ajouter. Lecture faite personnellement, M. DE BEAUREGARD persiste et signe avec nous le présent.

le déclarant

Personnes Concernées :

Déclarant : DE BEAUREGARD Bruno

Dasquage